

Département de la Savoie République Française

Délibération numéro 2024 - 39

ésident ian SIMON

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2024.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

Procurations: Maurice BODECHER à Stéphane BOYER

Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN François CAMBERLIN à Denise MELOT Erica SANDFORD à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04 Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet: Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour donner suite à la démission de Monsieur Christian FINAS, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Val-Cenis.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-1 du CGCT et de l'article L 273-10 du Code électoral et à la suite de la désignation d'un nouveau conseiller communautaire par la commune de Val-Cenis, Monsieur le Président propose d'installer Monsieur Patrick BOIS régulièrement convoqué pour cette séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'installer Monsieur Patrick BOIS en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Val-Cenis ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 05 avril 2024.